

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents : 23

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: pération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault - Animation Coordination 2021

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site « *Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian* » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

Données clés :

- Un site classé de 2 848 ha / Un Grand Site d'environ 14 000 ha,
- 2 600 hab / 200 000 visiteurs,
- 7 communes : Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux,
- Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

L'Opération Grand Site a été officiellement lancée par l'Etat en juillet 2015. Depuis, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que structure gestionnaire, après s'être chargé de porter l'élaboration du projet et du programme d'actions OGS 2019-2023 en coordination avec l'État (DREAL), assure l'animation, la coordination et le suivi du programme d'actions et accompagne déjà la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

Pour l'année 2021, il s'agit pour le Chargé de mission OGS d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS) ;
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions devant les conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS ;
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS ;
- assurer l'information/communication sur l'OGS ;
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS ;
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour la période mai 2021 à avril 2022, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 50 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :25 000 €

pour un autofinancement de 25 000 €.

En conclusion, Le Président propose à l'assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- Autorise Le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

